



**Santé environnementale
en maternité**

**AGIR
ensemble**

**Un programme d'accompagnement collectif
de deux ans mené en Pays de la Loire
auprès de 12 maternités.**



UNE ACTION FINANCÉE ET ACCOMPAGNÉE PAR

« Santé environnementale en maternité : Agir ensemble ! »

- Un programme d'accompagnement collectif de deux ans mené en Pays de la Loire auprès de 12 maternités

Sommaire :

| | |
|--|------|
| 1. La santé environnementale en périnatalité : un enjeu majeur | p. 2 |
| 2. Le programme d'accompagnement des maternités en santé environnementale | p. 2 |
| 3. Les plans d'actions individuels et collectifs des maternités..... | p. 2 |
| 4. Des changements qui engagent l'organisation des établissements | p. 3 |
| 5. Typologie des actions correctrices à l'étude ou en cours de déploiement | p. 3 |
| 6. Focus sur 9 actions menées | p. 4 |
| 7. Premiers résultats chiffrés du programme | p. 6 |
| 8. La réunion du 29 novembre à Angers | p. 6 |
| 9. Contacts des maternités engagées | p. 7 |

1/ La santé environnementale en périnatalité : un enjeu majeur

Les 1 000 premiers jours de l'enfant – de sa période intra-utérine à ses deux ans – sont déterminants pour la santé physique et psychique du jeune enfant. Durant cette période où le processus de développement de l'être humain est en pleine activité, l'exposition à certains polluants de l'environnement peut accroître les risques sur la grossesse, sur la santé de l'enfant ou du futur adulte. Il s'agit notamment de substances chimiques présentes dans nombre des objets du quotidien.

Certains polluants sont « avérés » ou « suspectés » d'être nocifs pour la santé du jeune enfant et de l'adulte en devenir (risque d'allergies, d'asthme, de diabète, de cancers, d'altération du développement, de la reproduction ou du métabolisme), amenant les acteurs à diminuer les expositions des femmes enceintes et des nouveaux nés aux substances chimiques.

2/ Un accompagnement des maternités en santé environnementale

Dans le cadre du troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3), l'ARS Pays de la Loire et la Mutualité Française Pays de la Loire ont initié une démarche qualité en matière de santé environnementale auprès des maternités volontaires de la région. Le programme a été lancé en 2021 pour une durée de deux ans, avec le soutien technique du bureau d'études Primum non nocere.

Intitulé « Santé environnementale en maternité : agir ensemble ! », le programme vise à limiter l'exposition des nouveau-nés, de leurs mères et des professionnels aux polluants intérieurs au sein des maternités. Il a également pour but de sensibiliser les parents aux enjeux de la santé environnementale du jeune enfant pour le retour à domicile.

12 maternités engagées

A l'issue d'un appel à candidatures lancé en janvier 2021 auprès des établissements privés et publics de la région, 12 maternités -sur les 23 que compte la région des Pays de la Loire- s'engageaient dans le dispositif régional en mars 2021. Implantés dans les 5 départements de la région, ces 12 établissements représentent **76 % des naissances en région**.

->Voir noms et contacts des maternités en fin de dossier page 8

3/ Les plans d'actions individuels et collectifs des maternités

Un plan d'actions individuel par maternité

Le dispositif d'accompagnement comprenait, dans un premier temps, un diagnostic mené dans chaque maternité. Cette étape a permis de dresser un état des lieux des pratiques autour de 7 thèmes et d'en décliner un plan d'actions correctrices par maternité :

- **Gouvernance et communication du projet** (les éléments de pilotage du projet nécessaires à sa pérennité dans le temps)
- **Relation parents/nouveau-nés** (cohérence des pratiques avec les messages véhiculés auprès des parents, atelier d'accompagnement au changement pour les parents, messages intégrés lors des consultations...)
- **Achats** (processus d'achat au regard de critères de santé environnementale)
- **Hygiène** (processus de nettoyage des locaux)
- **Qualité de l'air intérieur** (impact sanitaire et maîtrise de la qualité de l'air intérieur)
- **Alimentation** (qualité de l'alimentation distribuée aux nouveau-nés et aux mères, tant au niveau contenus que contenants)
- **Santé environnementale au travail** (sécurisation de la manipulation de produits dangereux)

Un plan d'actions collectif autour de 6 axes prioritaires régionaux

Le programme repose également sur une dynamique collective : les diagnostics individuels ont servi de base pour la consolidation d'un rapport régional permettant de prioriser 6 protocoles à travailler collectivement autour de :

- **Les achats écoresponsables** (signature d'une charte des achats responsables le 29 novembre à Angers)
- **Les produits cosmétiques**
- **Les produits et techniques de nettoyage des locaux**
- **Le lait infantile**
- **Les couches**
- **L'exposition au formol** des professionnels

Ces enjeux prioritaires sont travaillés collectivement lors de réunions régionales réunissant les 12 maternités depuis le printemps 2021 jusqu'à la fin 2022.

4/ Des changements qui engagent l'organisation des établissements

Qu'ils aient fait l'objet d'un accompagnement plus poussé collectivement ou non, les changements vers des protocoles respectueux de la santé et de l'environnement ne sont pas anodins pour les maternités.

Auditer ses pratiques et les repenser, en tester de nouvelles et les mettre en place engagent en profondeur l'organisation des services des établissements.

Dans ces établissements où les réglementations en matière d'hygiène sont drastiques, passer d'une méthode traditionnelle à une nouvelle méthode écoresponsable n'est pas sans complexité : les nouvelles consignes nécessitent une période de test pour les éprouver et juger de leur pertinence. Une fois adoptées, elles impliquent de changer les techniques, de changer les produits, de revoir les procédures d'achats, d'établir de nouveaux protocoles et de former le personnel. Elles peuvent nécessiter un temps d'adaptation pour être comprises et acceptées de tous. Elles peuvent demander parfois plus de temps pour être réalisées que la méthode traditionnelle. Elles peuvent impliquer une nouvelle organisation au sein de la maternité et la mobilisation de nouveaux personnels. Elles obligent à repenser les modes de pilotage interne pour assurer une pérennité des changements dans le temps (implication pluridisciplinaire des professionnels et des services).

5/ Typologie des actions correctrices à l'étude ou engagées

Chacune des 12 maternités a pu enclencher des changements de pratiques avec un niveau d'avancement différent en fonction des objectifs et des priorités fixés.

Ces actions peuvent concerner différents domaines :

- Evolution vers un référentiel unique de cosmétiques et de produits d'hygiène corporelle utilisés pour les parents et les professionnels et sélectionnés sur des critères de santé et d'environnement
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur et de son suivi
- Utilisation de couches éco-responsables
- Arrêt des lingettes à usage unique utilisées pour le nettoyage des sols ou des surfaces (sous réserve de solution de blanchisserie centrale)
- Réduction des produits d'entretien et analyse de la composition de ceux à prioriser

- Modification des techniques de nettoyage (nettoyage à l'eau sans produit et avec la microfibre /nettoyage vapeur)
- Etude du tri et de filière pour le recyclage des nouettes (mini-biberon du nouveau-né)
- Alimentation en circuits courts pour les mamans et lait infantile biologique pour les nouveau-nés
- Information, sensibilisation, formation des professionnels aux enjeux en santé environnementale durant les 1 000 premiers jours de l'enfant
- Ateliers de sensibilisation et de conseils pratiques pour les parents (ateliers Nesting)
- Remise en question ou substitution de la distribution d'échantillons de cosmétiques auprès des jeunes mamans
- Etc...

6/ Focus sur plusieurs actions concrètes

A l'occasion de la journée bilan du 29 novembre, des maternités ont partagé leurs avancées auprès de leurs homologues engagés dans le dispositif.

Exemple d'actions de sensibilisation à la santé environnementale du jeune enfant

- **Le CH de Cholet** anime régulièrement des ateliers de sensibilisation dédiés aux parents. Très concrets, ces ateliers permettent de passer en revue les différents produits utilisés au quotidien dans la maison (cuisine, chambre de bébé, pièce de vie) et de comprendre en quoi ils peuvent être néfastes pour la santé du jeune enfant, de la femme enceinte, de la jeune maman et de la famille. Les participants repartent avec des alternatives simples à mettre en place et des conseils pratiques.
- **Le CH de Laval** consacre un temps d'échange spécifique avec chaque parent pour aborder la santé environnementale du jeune enfant à l'occasion de la remise du sac « Les 1 000 premiers jours ». Fruit d'un dispositif national, ce sac contient des informations de prévention pour faciliter et sécuriser l'accueil du nouveau-né au foyer. L'hôpital s'est également beaucoup investi dans la sensibilisation des personnels. Des sessions d'information ont été proposées dans un premier temps au personnel de gynécologie obstétrique, aux agents de service hospitalier, aux puéricultrices, aux auxiliaires de puériculture et aux sages-femmes puis à l'ensemble des professionnels de l'hôpital. Ces séances ont été menées par deux puéricultrices spécifiquement formées à la thématique et deux auxiliaires de puériculture. Enfin, des ateliers Nesting sont proposés depuis novembre aux futurs parents. La santé environnementale du jeune enfant a également été inscrite au programme de la journée Développement Durable 2022 organisée au sein de l'hôpital.

Exemple d'actions sur les produits cosmétiques

- **La clinique du Tertre Rouge** (au Mans) a conduit une analyse très poussée des produits cosmétiques utilisés, pour s'orienter vers ceux dont la composition était plus respectueuse de la santé et plus écoresponsable. Ce travail a par ailleurs amené l'établissement à questionner la distribution de la « Boîte rose » remise aux parents au moment de la naissance. Ce coffret cadeau offert par une société commerciale contient des fascicules d'information, des échantillons de produits et des bons de réduction. La maternité a jugé ce contenu trop éloigné des préoccupations en santé environnementale. La boîte a été remplacée par un sac alternatif plus en phase avec la préoccupation de santé environnementale pour l'enfant et de la jeune mère.

Exemple d'actions sur les méthodes de nettoyage

- **Le CH du Mans** travaille à l'abandon total des produits d'entretien pour le lavage des sols. Le nettoyage est basé sur l'usage unique de l'eau et de la micro-fibre. L'action nettoyante/désinfectante de la micro-fibre a été éprouvée via des mesures d'efficacité de bio-nettoyage. Cette technique apporte un niveau de propreté supérieur à celui obtenu avec la méthode avec produit et représente un moyen efficace de lutter contre la résistance bactériologique lié à l'usage massif de détergeant et de désinfectant. Un virage d'ampleur puisque ce changement de pratique a pour ambition de s'appliquer à tous les bâtiments de l'hôpital, au-delà de la maternité.

Exemples d'actions pour limiter les dangers du formol

- Utilisé pour la conservation des tissus anatomiques en vue d'analyses, le formol est un cancérigène avéré et présente des risques professionnels pour lesquels les établissements hospitaliers prévoient des mesures de prévention et de protection.
- Pour aller plus loin dans la démarche de protection de la santé des professionnels, **le CHU de Nantes** a partagé le protocole lui permettant de mettre fin à l'usage du formol, le substituant à la technique du maintien des pièces anatomiques à une température de 4 degrés Celsius. La présence sur place d'un laboratoire interne au CHU et la mutualisation avec d'autres maternités de proximité a rendu possible cette mesure.
- Autre technique pour protéger la santé des salariés : **le CHD de Vendée** a opté pour un réaménagement de ses locaux dédiés à la manipulation de formol. De nouveaux équipements, comme la mise sous formol via un robot et une ventilation optimale, permettront d'éviter toute manipulation humaine et toute exposition des professionnels.

Exemples d'actions pour la qualité de l'air intérieur

- **La clinique Jules Verne** a renforcé son protocole d'entretien et de maintenance du système de ventilation/aération de la maternité. Les mesures de qualité de l'air ont permis de confirmer l'absence totale de radon¹ dans tous les locaux de travail et de soin de l'établissement. La prévention en matière de qualité d'air est tout de même intensifiée grâce à un programme de mesures annuel exhaustif et de réglage des débits de ventilation de tous les locaux en maternité.

Exemples d'action sur la politique d'achat écoresponsable

- Les 12 maternités sont signataires de la charte d'achats responsables en santé environnementale.
- Pour aller plus loin dans la démarche, le GHT44 (coordonnateur du groupement d'achat régional animé par une acheteuse du **CH de Saint-Nazaire**), est parvenu à élaborer un cahier des charges dédié à la maternité et conforme aux règles de la commande publique. Celui inclut un référentiel unique de produits cosmétiques (savons pour les patientes et/ou les soignants, huiles hydratantes, crèmes cicatrisantes...) et de produits d'hygiène des locaux (microfibre, détartrant, détergeant, désinfectant...). Ce référentiel est plus sélectif au regard de la composition des produits concernés. D'envergure régionale, cette avancée peut bénéficier à l'ensemble des maternités publiques de la région.
- **Le GHT 85** des centres hospitaliers vendéens a renforcé ses exigences pour la fourniture de lait infantile et a intégré dans son cahier des charges d'appel d'offre des critères sur la composition du lait (limitation des traces de bisphénol, de particules fines). Il a également

¹ Le radon est un gaz radioactif cancérigène émis par le sous-sol en fonction de la géologie. Ce polluant de l'air intérieur peut s'accumuler dans les bâtiments selon les conditions d'étanchéité du sol et de la ventilation du bâtiment.

demandé des garanties sur la **filière de recyclage des nouettes** (mini-biberons du nouveau-né en plastique). Des exigences qui bénéficient aux 3 maternités vendéennes engagées en santé environnementale.

Exemple d'actions pour pérenniser le projet

- Peut-être plus que tout autre projet, le programme d'amélioration des pratiques en santé environnementale nécessite la **mobilisation de différents services** au sein des maternités.
- Pour exemple, dans l'élaboration de sa feuille de route Santé environnementale, le **CHU d'Angers** a impliqué plusieurs services : la Direction générale, le Pôle Femme-Mère-Enfant, la Direction des achats et l'unité de prévention et de lutte contre les infections nosocomiales. Un comité de pilotage se réunit deux fois par an pour partager l'avancée du plan d'actions et les orientations à prendre. Le projet est intégré dans les différents axes de travail de l'établissement hospitalier en lien avec la Direction de la Prévention ainsi que le service Développement durable. Une apprentie chargée de projet en Santé publique participe à sa mise en œuvre.
- **La clinique Santé Atlantique** a, quant à elle, inscrit la santé environnementale sur la feuille de route de son groupe de travail «Eco-Atlantique». Le pilotage de la thématique est assuré par une équipe pluri-professionnelle réunissant soignants, direction, responsable logistique et achat.

7/ Premiers résultats chiffrés du programme

Si l'évolution d'un tel programme d'actions se mesure sur le long terme, des premiers résultats tangibles démontrent la pertinence des orientations prises par les maternités.

Ainsi à partir du diagnostic initial mené en mars 2021, une évolution globale a pu être constatée avec un score passant de 45 sur 100 à 67 sur 100, soit une **progression de 22 points**.

Dans le détail, chaque axe de travail a pu évoluer :

Score initial de mars 2021 versus score au 21 novembre 2022

- Thème Gouvernance : **33% vs 58 %**
- Thème Communication/relation parent/enfant : **18 % vs 55 %**
- Thème Achats : **55 % vs 71 %**
- Thème Hygiène : **48 % vs 71 %**
- Thème Bâtiment : **24 % vs 39 %**
- Thème Alimentation : **71 % vs 85 %**
- Thème Santé environnementale et travail : **66 % vs 88 %**
- Thème Matières résiduelles : **59 % vs 68 %**

Cette évaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire complété par les établissements engagés dans la démarche, au début et à l'issue du programme d'accompagnement.

8/ Les maternités rassemblées à Angers le 29 novembre

Une dynamique collective qui se poursuivra

Le mardi 29 novembre clôturait le plan d'accompagnement régional des maternités «Santé environnementale en maternité : agir ensemble ! ». Organisée au CHU d'Angers, cette septième et

ultime session régionale des 12 établissements engagés a permis de partager les expériences et avancées concrètes de chaque maternité.

Plébiscités par les maternités, cette dynamique collective et ce lieu d'échange de pratiques autour de la santé environnementale seront maintenus au-delà du plan d'accompagnement des deux ans.

Signature de la charte des achats responsables en santé environnementale

La réunion a également été symboliquement marquée par la signature de la charte des achats responsables en santé environnementale.

Fruit d'un travail collectif, cet outil engage les maternités sur un certain nombre de critères de choix au regard de la composition des produits, de la recyclabilité des emballages et du coût global du produit sur l'ensemble de son cycle de vie (acquisition, utilisation, élimination). La charte comprend également l'engagement des maternités à impliquer les fournisseurs à la démarche afin de progresser collectivement.

- Pour illustrer cette journée, sont joints à ce dossier presse :
- . un communiqué de presse
 - . une photo légendée

9/ Les 12 maternités engagées

- **En Loire-Atlantique :**
CHU de Nantes, CH de Saint Nazaire, Clinique Santé Atlantique, Clinique Jules Verne

- **En Maine-et-Loire :**
CHU d'Angers, CH de Cholet

- **En Mayenne :**
CH de Laval

- **En Sarthe :**
CH du Mans, Maternité du Tertre Rouge

- **En Vendée :**
CHD Vendée, CH Côte de Lumière, CH de Fontenay-le-Comte

Contacts :

En Loire-Atlantique

- . **CHU de Nantes** : Nathalie Lefebvre / chargée de communication / 06 27 38 42 02 / nathalie.lefebvre@chu-nantes.fr ou service.communication@chu-nantes.fr
- . **CH de Saint Nazaire** : Accueil : 02 72 27 80 00
- . **Clinique Santé Atlantique** : Nathalie Praud / Chargée de communication / Accueil : 02 40 95 93 93
- . **Clinique Jules Verne** : Marie Dempuré / Chargée de communication / 06 70 16 14 24 / marie.dempure@hospigrandouest.fr

En Maine-et-Loire

- . **CHU d'Angers** : Audrey Capitaine / chargée des relations presse / audrey.capitaine@chu-angers.fr / 02 41 35 79 97 / Secrétariat : 02 41 35 53 33
- . **CH de Cholet** : Murielle Jouault / murielle.jouault@ch-cholet.fr / communication@ch-cholet.fr / 02 41 49 66 29

En Mayenne

- . **CH de Laval** : Valérie Peltier, Responsable de la communication / 02.43.66.55.14 / valerie.peltier@chlaval.fr

En Sarthe

- . **CH du Mans** : Vicky Godillon / Directrice Communication / 02 43 43 29 53 / vgodillon@ch-lemans.fr ou servicecommunication@ch-lemans.fr
- . **Maternité du Tertre Rouge** : Anaëlle Negaret / materniteam.pss@elsan.care / 02 43 78 58 77

En Vendée

- . **CHD de Vendée**
 - . **CH Côte de Lumière**
 - . **CH de Fontenay-le-Comte**
- Contact commun au titre du GHT 85 : Gaëlle Lila / Responsable Service Communication et culture / gaelle.lila@ght85.fr / 06.03.63.36.45

Contacts :

ARS Pays de la Loire :

- contact presse : Département Communication / 06 78 26 56 94 / ars-pdl-communication@ars.sante.fr

Mutualité Française Pays de la Loire :

- contact technique : Gaëlle Violet / 06 27 99 15 82 / gaelle.violet@mfpl.fr
- contact presse : Annie Lebrun-Le Gall / 06 13 42 16 74 / annie.lebrun-legall@mfpl.fr